

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **101 (1965)**

Heft 45

PDF erstellt am: **18.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

*Dieu Humanité Patrie*

# EDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

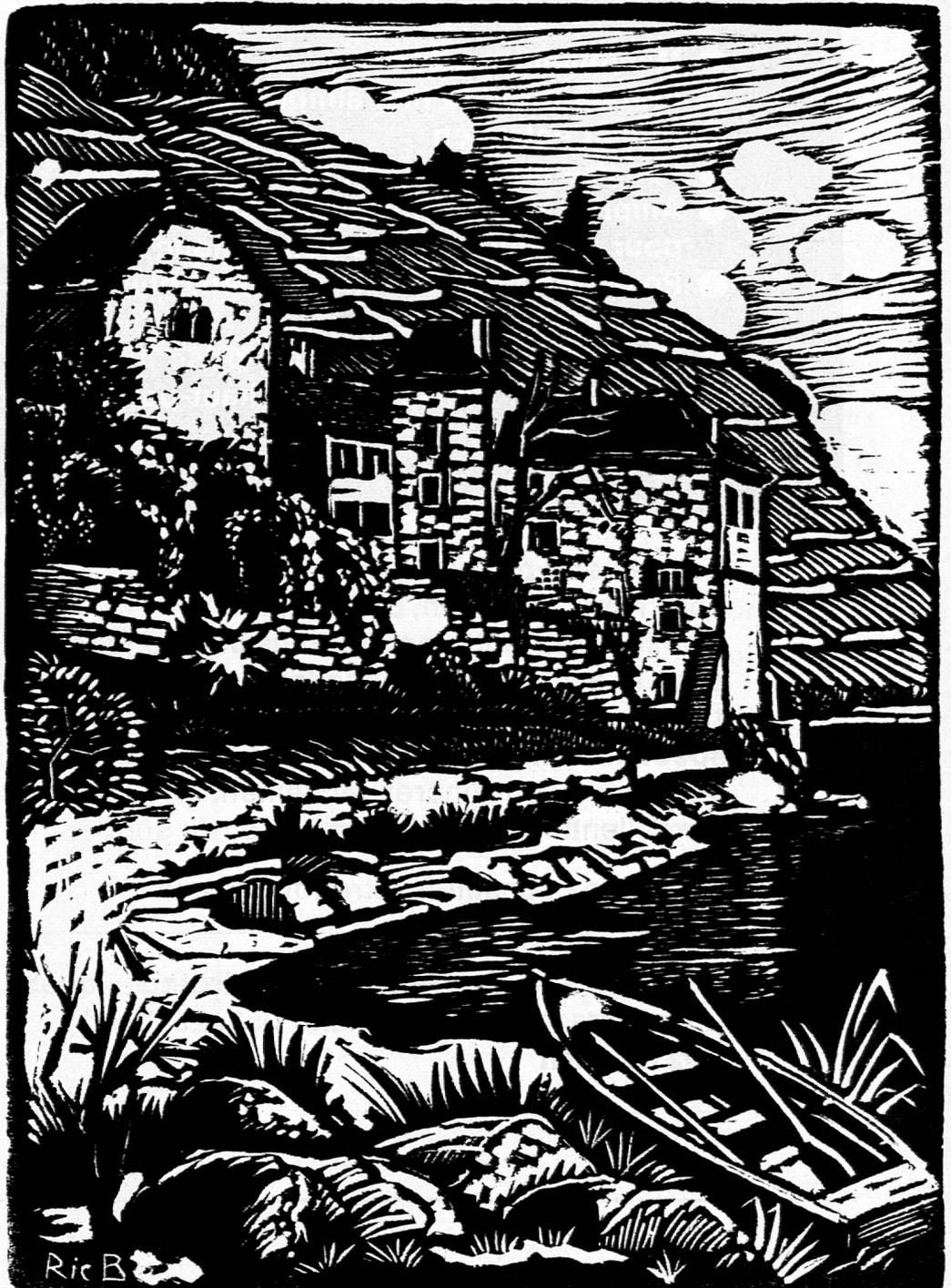
ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

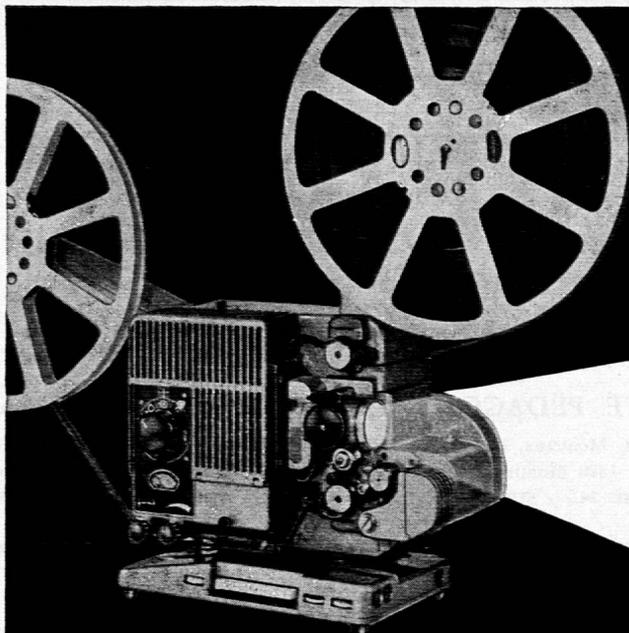
Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.  
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379  
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Le Château de Glérolles, par sa situation entre le lac et la montagne, semble une réplique en plus petit du Château de Chillon. Telle était, en effet, l'intention de ses constructeurs, les évêques de Lausanne.*

*On sait qu'au Moyen Age l'évêché de Lausanne s'étendait de la Venoge à la Veveyse, présentant sur la carte la forme d'un long rectangle incurvé, selon la courbure du lac.*

*Les évêques aimaient y venir, pour se reposer au bord du lac, surtout pendant les vendanges qu'ils surveillaient de près. Cette proximité des vignes fut funeste au donjon (à gauche dans la gravure) qu'un propriétaire du début du siècle passé démolit à moitié « parce qu'il portait ombre sur ses vignes » !*





  
**SIEMENS**

**13**  
**Kilogrammes  
seulement!**

- Manipulation aisée
- Introduction du film simplifiée
- Aucun entretien
- Fenêtre de projection interchangeable
- Amplificateur transistorisé logé dans le socle, pour reproduction du son optique et magnétique
- Poids réduit — Fonctionnement plus doux — Luminosité accrue
- Raccordement direct à une prise lumière 110-240 V
- Mallette de transport avec haut-parleur incorporé
- Prix modéré

Le **nouveau** projecteur Siemens «2000», pour films de 16 mm, doté d'un amplificateur entièrement transistorisé logé dans le socle, ne pèse réellement que 13 kilos. Cet appareil très maniable a été **spécialement conçu pour les écoles**. Vous vous convaincrez facilement de l'excellente qualité de l'image et du son.

Demandez conseil à votre fournisseur!



---

**Siemens S.A. des Produits Electrotechniques**  
Löwenstrasse 35, Téléphone 051/25 36 00  
**8021 Zurich**

---

vaud

# Contre la pénurie

Le 9 décembre se tint, dans le fumoir du Grand Conseil, une conférence de presse sur ce sujet précis :

## Recrutement élargi de l'Ecole normale

Présidée par M. Oguey, chef du DIP, « meublée » par M. Mottaz, Zeissig et Perrenoud, elle avait pour objectif précis de renseigner l'ensemble de notre population sur les mesures proposées par le Conseil d'Etat et adoptées par le Grand Conseil en faveur des Normaliens.

Je vous en communique l'essentiel :

### 1. Mesures financières

Des indemnités pour frais de transport et de pension seront allouées aux élèves de l'Ecole normale, eu égard au fait qu'ils se destinent au service de l'Etat. Voici exactement ce que prévoit « L'exposé des motifs » :

Si l'on tient compte, pour l'année scolaire 1966-1967, des classes d'Yverdon et des classes de formation rapide, on peut estimer à 700 élèves l'effectif pour cette année scolaire, ce qui porte ces indemnités à :

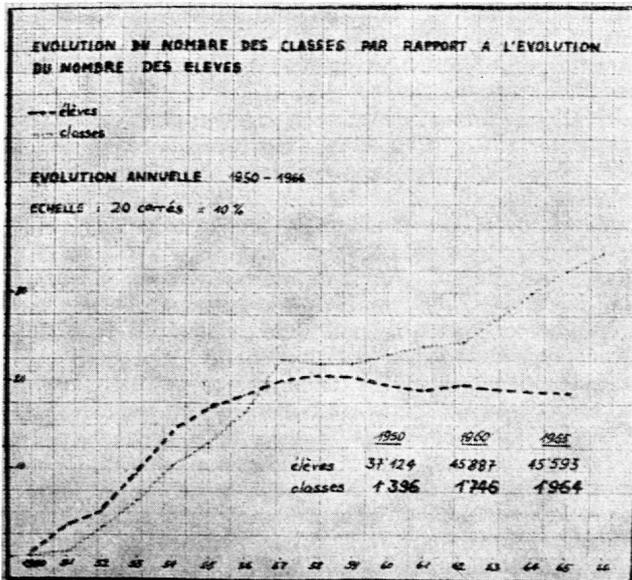
Frais de transport	Fr. 208.—×700	Fr. 145 600.—
Frais de repas	Fr. 112.—×700	Fr. 78 400.—
Frais de pension	Fr. 246.—×700	Fr. 172 200.—

Total des indemnités supputées Fr. 396 200.—  
soit environ 400 000 francs.

Il est évident que ces mesures diminueront les prêts; toutefois, des bourses demeureront nécessaires pour couvrir partiellement les frais de manuels, de matériel, d'entretien; leur montant est supputé à Fr. 50 000.— par année.

### 2. Ecole normale d'Yverdon

Des chiffres et des graphiques éloquents montrent les besoins croissants de personnel enseignant primaire, en dégagant les causes. Voici le plus intéressant :



Nous voyons que le nombre des classes augmente proportionnellement davantage que le nombre des élèves. Deux causes à cela :

— *les légitimes exigences de la pédagogie moderne* (enseignement personnalisé), de même que les conditions actuelles de discipline (élèves moins dociles, plus indépendants) obligent à diminuer le nombre des élèves par classe (loi de 1930 : 40-45 ; loi de 1960 : 28-32) ;

— *cause démographique* : l'augmentation du nombre des élèves en ville oblige automatiquement à ouvrir un nombre de classes proportionné à cette augmentation ; la diminution de l'effectif de certaines classes de la campagne ne permet pas pour autant de les fermer, ni même de les regrouper toujours, quelques efforts que les communes et le département fassent pour cela.

Il est ensuite précisé la « Production » de l'Ecole normale :

Au cours des dix dernières années, soit de 1956 à 1965, l'Ecole normale a délivré en tout 1534 brevets.

Ce nombre représente plus du 75 % de l'effectif actuel du corps enseignant.

\* \* \*

Et finalement, dans le but d'accroître le nombre des instituteurs formés par la voie normale, l'Etat créera à Yverdon une Ecole normale complète, après avoir rempli celle de la Place de l'Ours jusqu'aux combles !

Précisons que la « Capitale du Nord » ne formera ni maîtresses ménagères, ni maîtresses de travaux à l'aiguille ; en revanche, réjouissons-nous de l'ouverture d'une deuxième section préparant vingt jeunes filles pour les classes enfantines et semi-enfantines.

Et je conclus en rapportant deux petits « moments » de cette très intéressante conférence de presse, vous priez de n'y point voir malice !

C'est d'abord M. Zeissig, qui se réjouit de l'esprit d'émulation que suscitera la création de la deuxième Ecole normale, tout en assurant que la maison de la Place de l'Ours ne mérite point l'appréciation d'un député de la commission, qui parla à son sujet de « méthodes séculaires et rigides » ! Tandis que M. Perrenoud, après une description enthousiaste de sa bonne ville, concluait : « Les jeunes se plairont à Yverdon, où ils seront accueillis à bras ouverts ! »

C'est ensuite ce journaliste qui constate que les documents et exposés destinés à attirer les jeunes vers la profession d'instituteur, présentent une lacune : ne figure nulle part l'aspect pécuniaire ! (J'avais été très attentif jusque-là ; je fus à cet instant tout oreilles !) La réponse franche de M. Oguey laisse bien augurer de l'avenir ; la voici : « La surenchère ne peut évidemment être évitée en haute conjoncture. Toutefois, j'estime que, si le traitement d'un instituteur en début de fonction n'est pas indécent, il doit être nettement augmenté au cours des années de service ».

P. B.

## Deux films pour les écoles ménagères

« **Notre amie des champs** » est un film sonore en couleurs (16 mm.), édité par la Régie fédérale des alcools.

Durant 16 minutes, il montre de façon très plaisante les multiples manières dont on peut se servir de la pomme de terre dans l'alimentation.

Pour compléter cette séance cinématographique, nous vous recommandons « **Le Premier Bal** », film polonais, sans texte ni paroles, dont l'action est soutenue par un accompagnement musical (durée 15 minutes). Il convient particulièrement aux jeunes filles de 15 et 16 ans.

Les écoles vaudoises peuvent louer ces films gratuitement auprès du Secrétariat antialcoolique suisse, av. de Cour 9, 1000 Lausanne. Les frais sont pris en charge par l'Association antialcoolique du corps enseignant vaudois.

Ed. C.

## Pour une soirée au camp de ski

Sans aucun frais (pour les écoles vaudoises), vous pouvez passer à vos élèves deux films sonores 16 mm. d'une durée de 20 minutes chacun.

« **Cerveau-pilote** » montre les effets de l'alcool sur le cerveau. Il présente d'une part des jeunes en danger et, en face, d'autres adolescents qui s'épanouissent dans des occupations de loisirs saines et joyeuses.

Quant aux « **Promenades de bonheur** », ce sont des sportifs dont les évolutions sont suivies avec plaisir et intérêt par les spectateurs de tout âge.

Ces films se commandent au Secrétariat antialcoolique suisse, av. de Cour 9, 1000 Lausanne.

Ed. C.

# Avant le X<sup>e</sup> Congrès

## Ecole Pestalozzi, Echichens

Grâce au rapport détaillé de l'Ecole Pestalozzi, chaque enseignant a pu se faire une idée précise du travail consciencieux et persévérant qui s'accomplit à Echichens.

Les problèmes concernant le développement de l'institution et l'amélioration des conditions d'enseignement sont toujours traités, d'une part sur la base d'expériences vécues, d'autre part dans la perspective de la meilleure éducation possible.

Notre gratitude va à M. et Mme Besson, directeurs, à tous leurs collaborateurs, et à vous tous, chers collègues de la SPV, qui appuyez fidèlement cette institution.

L. D.

## Rapport « Les Mûriers »

Après deux ans de direction, M. et Mme Auberson quittaient les Mûriers à fin mai de cette année ; nous leur rendons hommage pour tout le travail accompli.

Les comités ont désigné comme nouveau couple directeur, nos collègues, M. et Mme Georges Ehinger.

L'œuvre qu'ils entreprennent est considérable ; les problèmes les plus urgents à résoudre sont l'enseignement, la pénurie de personnel et les constructions.

Qu'il me soit permis, collègues vaudois, de solliciter ici l'amitié que nous devons accorder à cet établissement et à ses responsables. Si l'un ou l'un d'entre vous

manifeste quelque intérêt à cette maison, qu'il se renseigne, qu'il rende visite à notre ancien président SPV, qu'il fasse connaître les Mûriers. De votre collaboration dépend le développement harmonieux de cette institution et, déjà, nous vous en remercions.

Françoise Waridel.

## Rapport des délégués à la Caisse des pensions

L'assemblée des délégués à la Caisse des pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) a été convoquée en mars 1965 ; l'objet à l'ordre du jour était le projet de loi modifiant quelques articles de la loi sur la Caisse des pensions. Ces projets, soumis à cette assemblée pour avis consultatif, ont été admis par le Grand Conseil en juin 1965. Rappelons brièvement de quoi il s'agit :

L'invalidité : une disposition nouvelle prévoit que « la revision des cas d'invalidité peut intervenir en tout temps jusqu'à la neuvième année ». La discussion a permis de faire préciser que la loi ne connaît pas l'invalidité médicale, mais fonctionnelle ; il en découle qu'il n'y a pas d'invalidité partielle, c'est tout ou rien. L'adjonction de cet article 32 bis a pour but d'éviter certains abus qui s'étaient manifestés.

Le supplément temporaire : Rappelons qu'un supplément est versé aux pensionnés dès le moment de la mise à la retraite jusqu'au moment de toucher l'AVS (62 ans pour les dames, 65 ans pour les hommes) ; ceci dans le but d'atténuer le creux entre le dernier traitement et la retraite. Le montant qui était de 1800 fr. passe à 2400 francs ; l'augmentation est donc d'un tiers ; cette proportion a été adoptée par analogie avec celle de la 6<sup>e</sup> revision de l'AVS. Il est utile de rappeler que le droit à ce supplément temporaire s'acquiert par une prolongation du temps de service de douze mois si l'affilié cesse ses fonctions avant soixante ans, de six mois entre soixante et soixante-trois ans et trois mois après soixante-trois ans. Les suppléments temporaires ayant pris cours avant le 1<sup>er</sup> janvier 1965 sont adaptés, donc augmentés d'un tiers.

Fonds de compensation : il a pour but de supporter tout ou partie des augmentations exceptionnelles des allocations de renchérissement décrétées par l'Etat en faveur de ses pensionnés. Ce fonds est alimenté par le surplus du rendement des capitaux. La loi prévoit que l'Etat garantit le rendement du capital de la Caisse à 3 1/2 % ; le rendement pour 1964 a été de 3,8 % ; cela représente quelques centaines de milliers de francs.

Rentes de veuves : elles ont été améliorées. Le taux était de 20 à 30 % du traitement assuré du fonctionnaire ; cela représentait en général la moitié de la pension d'invalidité ou de la retraite (60 % du traitement assuré). Ces taux ci-dessus ont été remplacés par une échelle variant de 25 à 35 %. Cela représente pratiquement une augmentation de 643 fr. pour une pension de veuve de collègue au début de carrière et 878 fr. en fin de carrière. Les pensions en cours sont uniformément augmentées de 1/6<sup>e</sup>.

Pensions minima : Un minimum de pension a été fixé ; il s'élèvera désormais à 4200 fr. pour une pension d'invalidité et à 2700 fr. pour une pension de veuve.

Assurance de l'allocation de ménage : Voilà une mesure sociale heureuse. En même temps que l'allocation de ménage était augmentée d'un tiers et portée de 800 à 1200 francs, elle est assurée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1965. En outre, décision agréable pour les affiliés, il n'y a pas de cotisation de rappel, ni de rachat à payer pour assurer ce nouveau montant. Il va par contre de soi que le 90 % est assuré, soit 1080 fr., sur lequel on acquitte une cotisation de 8 %, pour tou-

cher 648 fr. annuellement qui s'ajoutent à la retraite.

Voici énumérées les améliorations votées en 1965. Elles le sont sans augmentation de cotisations, ni rappel. L'actuaire, consulté par les organes de la Caisse et l'Etat, précise toutefois qu'on arrive à un point critique : ce qui signifie que la Caisse ne pourrait supporter de nouvelles charges sans s'exposer à des difficultés financières.

Il est bon de rappeler que la SPV est représentée au Conseil d'administration de la Caisse des pensions par notre secrétaire central André Rochat ; il y déploie tout au long de l'année une activité attentive, féconde et défend avec efficacité les intérêts de nos membres. Il a droit aux remerciements de tous nos membres et à la gratitude de notre société.

Mme Antoinette Senn-de La Harpe et le soussigné sont les représentants de la SPV à l'assemblée des délégués à la Caisse des pensions formée de délégués désignés par l'Etat et par moitié de ceux des associations du personnel.

*I. Lador.*

### Commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire

Conformément à l'art. 80 de la Loi primaire, la CCPEP s'est réunie un mercredi après-midi d'octobre, au château Saint-Maire à Lausanne.

L'ordre du jour nous a permis un tour d'horizon sur la réforme de structure de l'école vaudoise et ses effets sur l'enseignement primaire : début de la scolarité, augmentation des classes donc des locaux, plus particulièrement dans les centres. Nous avons relevé l'importance du premier cycle et du cycle d'orientation sur lesquels repose tout l'édifice aux multiples possibilités.

L'enseignement des mathématiques : précalcul et nombres en couleurs, nous permet, une fois de plus, d'être éblouis par les prouesses des tout petits qui nous font mieux ressentir la peine que nous donnent les grands.

M. Cavin, chef de service primaire, nous soumit ses préoccupations relatives aux regroupements scolaires. Pour les déplacements vers les centres, l'Etat et les communes participent aux frais de transport et de pension, mais ce n'est qu'une face d'un problème complexe, sensibilisé par la jalousie des communes pour leurs prérogatives scolaires. La solution géométrique de Chanias, un bâtiment scolaire en pleine compagnie à égale distance de quatre communes, ne paraît pas la plus mauvaise.

Ces « retrouvailles », après une séparation de 33 mois, nous ont fait éprouver le besoin de nous revoir, d'abord pour cette « structure » dont tout le monde parle et que peu connaissent vraiment ; mais aussi pour des cas plus particuliers, dont celui des élèves de langues étrangères qui nous fut suggéré lors du dernier congrès SPV. Morges, décembre 1965.

*B. Jotterand.*

Autres participants à la séance, du côté primaire :  
Michel Ray, inspecteur,  
Marcel Besson, directeur,  
A. Delacréta, A. Clavel, instituteurs.

### Rapport de la commission de la Centrale de documentation scolaire pour l'année 1965

Sous l'impulsion intelligente de son directeur, M. Edmond Rochat, la Centrale a connu une belle activité en 1965. Année après année, elle s'enrichit de collections nouvelles, et deux fiches complémentaires

ont paru dans le « Bulletin officiel » depuis la parution du nouveau catalogue. Pour permettre le classement rationnel de ces objets, une liste gommée sera établie, qu'il suffira de découper et coller sur la fiche correspondante ; que chacun prenne donc cette peine, ou prie un grand élève de faire ce travail.

La mise en circulation de préparations pour la microscopie, annoncée l'an passé, se heurte à des difficultés financières, mais nous ne perdons pas le problème de vue ; peut-être un collègue habile en la matière pourrait-il collaborer à ce travail. Qu'il s'annonce à M. Hermann Rochat, inspecteur scolaire.

La commission étudie enfin la possibilité d'enregistrer les émissions scolaires ou certains reportages sur bandes magnétiques de petit format, ce qui permettrait de les utiliser au moment le plus judicieux. La Centrale tiendrait quelques copies à disposition et s'appête à collaborer en ce domaine avec les autres cantons romands.

Après neuf années au service des prêts de la Centrale, notre ancien collègue, M. Ch. Pasche, s'est retiré à la fin de cet été ; M. Hermann Rochat, président, l'a remercié pour son travail précis, sa compétence et son enthousiasme ; la SPV, qui a largement bénéficié de son dévouement, lui exprime sa reconnaissance et ses vœux pour une heureuse retraite. C'est M. Maendly, ancien instituteur lui aussi, qui a repris la tâche ; nul doute qu'il ne sache la poursuivre avec le même succès.

A M. Edmond Rochat, directeur, qui assure la mise à jour et l'enrichissement de nos collections, à M. Jean Pache, qui protège et répare tout le matériel en circulation, nous exprimons notre gratitude et nos vœux.

Relevons en terminant que la Centrale ne connaît assurément pas le développement qui est le sien aujourd'hui sans le dynamisme de MM. Ernest Cavin, chef de service, Hermann Rochat, inspecteur scolaire, et J.-M. Bataillard, maître d'application à l'Ecole normale. Nous les remercions de leur appui.

*Les délégués SPV :*

André Moret      J.-J. Desponds  
Ogens              Colombier

### Œuvre Suisse des Lectures pour la jeunesse

Toujours jeune et dynamique, l'OSL continue à créer pour la joie de tous et satisfait un public qu'elle connaît bien, lui offrant du « sur mesure » dans tous les domaines. Quant à la qualité technique de ses présentations, l'Association des libraires dans son bulletin « Les plus beaux livres suisses » adresse à l'OSL ce beau compliment : « Ces brochures révèlent une typographie soignée qui lui vaut la reconnaissance des bibliophiles. »

L'année écoulée a vu un copieux programme d'édition : 70 brochures dont 41 titres nouveaux (en tout, environ 600 000 exemplaires). La proportion selon les régions linguistiques ne peut que nous satisfaire : 22 éditions en allemand et 11 en français.

Depuis sa fondation jusqu'en 1964, y compris, l'OSL a écoulé environ 22 millions de brochures réparties en plus de 800 titres.

L'Exposition nationale fut présentée en une brochure spéciale de 48 pages (au lieu de 32). Les 50 000 exemplaires étaient vendus au début de mai, soit peu après l'ouverture de l'Expo... qui avait accordé généreusement 23 000 francs de subside.

En Suisse romande, il fut vendu en 1964 un total

de 128 119 brochures, ce qui représente une vente moyenne de 351 brochures par jour. A titre de comparaison, signalons que le total des ventes en Suisse (en 4 langues) fut de 1 097 592 ; moyenne journalière : 3007 brochures. Compte tenu de la disproportion des régions linguistiques, nous constatons que nous autres Romands avons encore un bel effort possible.

Il faudrait que toute classe romande ait l'occasion, régulièrement, d'acheter des brochures chaque trimestre. Actuellement le corps enseignant œuvre pour l'Œuvre avec une constance qui l'honore ; il reste à améliorer les méthodes de vente, ce qui n'est pas facile et devrait peut-être être mis à l'étude.

Certaines autorités, sachant où est le bien des enfants, encouragent l'OSL en offrant des brochures en cadeau. Par exemple : Montreux, à l'occasion des promotions, une brochure par enfant ; le Tessin, deux brochures par an et par enfant, au choix de l'enfant et aux frais de l'Etat. Dernièrement, cinq cantons romands ont décidé de diffuser à leurs frais, dans certaines de leurs classes, deux brochures récentes : « Le Général Guisan » et « Cours d'eau et lacs, miroirs de notre patrie ». Faisons une réserve : la couverture de la brochure Guisan n'est guère le miroir du général que nous avons connu. Elle n'évoque guère son regard clair et franc. Le « Général Guisan » connaît là une nouvelle couverture-frontière : une couverture qui se situe très certainement à la frontière de ce que les enfants peuvent comprendre en fait de symbolisme et d'art graphique. Pourtant nous restons optimistes : la brochure « Général Guisan » aura un bel avenir grâce aux qualités et à la solidité de l'intérieur.

Il est à marquer d'une pierre blanche que malgré une hausse constante des frais d'impression, les brochures OSL restent toujours au prix de 70 centimes, le prix d'une éphémère et toute petite plaque de chocolat. On le doit en grande partie au subside annuel de la Confédération (30 000 francs), à celui des 22 cantons (36 000 francs), et à ceux de diverses associations et entreprises (29 000 francs).

L'année 1964 vit le onzième concours littéraire : le prochain sera proposé en 1966. Le dernier concours attira 60 textes, dont trois du Canada français, 18 de France et 5 de Belgique. Rappelons, en saluant bien bas tant de gentillesse, que ces concours ne sont possibles que grâce aux libéralités d'un mécène lausannois.

A fin décembre 1964, l'OSL offrait 107 titres en français dont 26 pour les petits.

Pour l'avenir immédiat, pour 1966, le Comité romand présidé par M. Fr. Rostan, inspecteur scolaire à Lausanne, président inlassablement dévoué, a choisi neuf nouvelles publications parmi les textes proposés au concours littéraire, et cinq rééditions dont « La Chèvre de Monsieur Seguin ». Ce sera sa 8e édition. Depuis la 6e édition, un nouveau tailleur lui fit abandonner sa houppelande provençale pour une casaque quadrangulaire... qui ne semble pourtant pas nuire à son avenir tant notre jeune public est bon public. Eh bien, tant mieux ! puisque les clients et le loup en redemandent ! Mais c'est dommage, même pour une chèvre, de renoncer à sa nationalité sans raisons valables.

*Gaston Falconnier,*

délégué de la SPV

auprès des journaux d'enfants.

### Le « Crapaud à lunettes »

Grâce à la joyeuse et plantureuse silhouette si magistralement campée par le dessinateur André Paul, c'est

fait : le « Crapaud à lunettes » est devenu adulte d'un coup. Aujourd'hui, à sa 54e semaine, il est tout à fait de chez nous, adopté et aimé.

Il compte environ 10 000 abonnés. Voici, arrondis, quelques contingents d'abonnés : Lausanne : 1600 ; campagne vaudoise : 3000 ; Genève : 2000 ; Neuchâtel : 1300 ; Jura bernois 1200.

Depuis peu le Valais accepte officiellement le « Crapaud » dans ses classes : actuellement il y a 300 abonnés valaisans, et ce n'est qu'un début.

M. André Jobin, rédacteur, y est toujours occupé à plein temps et voue tout son talent à notre batracien. Un courrier abondant avec les jeunes lecteurs qui ne cessent de proposer et de poser des questions, est le signe réjouissant de la vitalité du journal et montre l'intérêt soutenu que les jeunes lui portent.

*Gaston Falconnier.*

### « Cadet Roussel »

14 000 abonnés. Sa refonte sera mise prochainement à l'étude pour essayer de lui donner toutes les pages qu'il mérite. En attendant, « Cadet Roussel » va son bonhomme de chemin et fait plaisir.

*Gaston Falconnier.*

### SPV — Rapport du délégué à la Commission cantonale du cinéma

Cette année, la Commission cantonale du cinéma scolaire a poursuivi deux objectifs : d'une part, améliorer et faciliter l'usage du cinéma scolaire par la mise au point d'un nouveau contrat de location avec la Centrale de Berne et d'autre part, continuer l'œuvre commencée l'an dernier, soit l'initiation au cinéma du corps enseignant. A cet effet, elle a tenu deux séances plénières et la sous-commission s'est réunie plusieurs fois, chargée plus particulièrement de la réalisation du second point.

Qu'en est-il d'abord du cinéma scolaire ?

L'utilisation du cinéma à l'école se développe de plus en plus. La preuve : le nombre des locations à la Centrale a d'une façon générale augmenté dans de fortes proportions, allant de 50 % dans le canton de Berne à 200 % dans le canton du Tessin. Le canton de Vaud a également accusé un net accroissement. Les 170 abonnés (153 en 1963) ont loué 4575 bobines soit 1673 de plus que le nombre prévu par le dernier contrat entré en vigueur en 1962 ; donc, progression de 15 %. Cette augmentation réjouissante de l'utilisation du film qui dépasse de loin toutes les prévisions a incité la Commission du cinéma à envisager la conclusion d'un contrat forfaitaire qui présente des avantages financiers de part et d'autre. Il permet au Département de l'instruction publique de prévoir une somme fixe, en vertu de laquelle tous les films de la Centrale sont mis gratuitement à la disposition des établissements publics sans aucune limitation, et d'autre part, il assure à la Centrale un financement plus sûr et une diminution de ses frais généraux dans le système de location et de la comptabilité. Après diverses démarches, le nouveau contrat a été signé récemment ; il prévoit un versement unique de 20 000 francs du DIP à la Centrale de Berne. D'autres cantons étudient également la conclusion d'un contrat semblable.

La Centrale continue à se développer d'une façon réjouissante : le nombre des bandes sonores de qualité augmente de façon régulière. La Commission intercantonale de visionnement a tenu l'an dernier trois séances auxquelles nous sommes régulièrement convoqués, et

deux séances en 1965. La filmothèque comprend 848 sujets avec 1466 copies et 1613 bobines. La collection s'enrichit de nombreux films d'enseignement étrangers de qualité, mais on constate hélas, un net manque de sujets suisses : défaut de capitaux... C'est regrettable, car le succès du « Saint-Gothard, trait d'union entre le Nord et le Sud » a prouvé que la Suisse ne manque pas de producteurs capables de créer un film d'enseignement de haute qualité. Espérons que la nouvelle loi fédérale sur le cinéma permettra de compter sur un crédit à la production de la part de la Confédération. De cette manière, la Suisse pourrait servir une contre-prestation à d'autres pays dans le cadre de l'accord de libre-échange ratifié par de nombreux Etats.

### Initiation au cinéma

Il s'agissait pour la Commission de poursuivre l'œuvre entreprise l'an dernier, soit perfectionner la formation du corps enseignant en vue de l'initiation de nos élèves au langage du cinéma. Selon un vœu émis par de très nombreux collègues, nous estimions que pour juger des films et acquérir une certaine maîtrise dans le sujet, il s'agissait de visionner de nombreux films représentatifs des diverses écoles. C'est évident, on ne saurait parler de littérature sans avoir lu un certain nombre d'œuvres. Aussi deux cours centralisés ont été organisés à Lausanne. (Le deuxième aura lieu début mars 1966). Le premier de ces cours qui a eu lieu les 8 et 9 octobre a connu un très vif succès, puisque plus de 400 collègues primaires et secondaires y ont participé. Nous ne reviendrons pas sur le programme, celui-ci ayant fait l'objet de nos commentaires lors de l'annonce de ce cours par l'« Educateur ». Certaines critiques ont été émises au sujet de sa forme. En effet, à vouloir trop bien faire... le programme a été si minuté et si dense que la discussion prévue après chaque film a dû être écourtée ou même supprimée, ce qui était regrettable. Mais la durée de projection de certains films ne nous avait pas été communiquée avec exactitude. Rassurez-vous, les organisateurs prennent bonne note de ces remarques pertinentes pour le prochains cours de mars. Les renseignements contenus sur les fiches doivent être complétés après la projection par une analyse du film, en particulier des techniques utilisées, et suivis d'une discussion, afin que le langage du cinéma nous devienne plus familier et valable.

A ce propos, nous rappellerons brièvement la récente décision du Grand Conseil à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à la motion Jaccottet, légalisant l'enseignement de la filmologie dans nos classes secondaires et primaires, et encourageant le DIP à poursuivre hardiment ses efforts dans ce domaine. Celui-ci étudie actuellement diverses mesures à prendre, entre autre la nomination d'un pédagogue chargé à plein ou à mi-temps de la formation des cadres et de l'organisation des cours d'initiation, lourde tâche qui ne peut plus être pleinement assumée par une Commission formée de membres ayant une autre activité. Des décisions importantes ne sauraient tarder.

Toutefois, un travail sérieux ne peut se faire en un tournemain. L'enseignement de la filmologie nécessite l'achat et la mise au point d'un matériel particulier et coûteux : il faut disposer de films d'enseignement sur la technique du cinéma et de la télévision, de longs métrages des films classiques, illustrant les diverses écoles du 7e art, des films-séquences, des séries de diapositives. Fallait-il créer une nouvelle centrale de documentation cantonale ? Solution trop onéreuse pour le canton, aussi contacts ont été pris avec la Centrale de Berne, qui est actuellement dotée d'un équipement ultramoderne pour l'entretien, le contrôle et la manutention des films. De plus, elle est en train de faire un gros effort dans ce sens selon ses possibilités financières. Elle s'est même assurée les services permanents d'un conseiller pédagogique, et acquiert peu à peu le matériel adéquat qu'elle fournira aux cantons membres. C'est certainement la solution la meilleure et la plus rationnelle.

Mentionnons également que sur la demande de M. Zeissig, directeur, plusieurs membres de la Commission ont été mis à contribution pour l'organisation, en février, d'un cours d'initiation cinématographique donné aux élèves de l'Ecole normale sous l'experte direction de M. J. P. Golay, professeur. Nos futurs collègues y ont montré un vif intérêt, aussi cette excellente initiative sera poursuivie régulièrement afin de parfaire leur formation durant leurs années d'étude.

En conclusion, une année bénéfique qui, ce sont nos souhaits, sera suivie d'autres, pour le plus grand bien de notre jeunesse.

Le rapporteur SPV :  
R. Pécoud, inst.  
Fontaines sur Grandson.

## genève

### Incompatibilité

Dans sa chronique du 7 décembre, M. Fred Bates, rédacteur à la « Tribune de Genève », évoquait ce problème. Nous reproduisons ici cet article et la mise au point de l'UIG.

Abordant un sujet qui est tout à fait d'actualité, M. A. Magnin m'écrit :

Hier, avant les élections pour le Grand Conseil, la plupart des partis nous ont corné aux oreilles qu'ils entendaient faire des économies et réorganiser les structures de l'administration.

Aujourd'hui, quelques partis semblent déjà avoir oublié leurs promesses en acceptant d'introduire la politique à l'école — soit en permettant aux instituteurs d'exercer un mandat de député — sans réfléchir aux conséquences désastreuses qui en découle-

raient, d'une part par la dilapidation des deniers publics et d'autre part par la désorganisation de l'enseignement.

Si 20 ou 30 instituteurs abandonnaient leurs classes deux ou trois fois par semaine pour participer aux travaux du Grand Conseil (séances et commissions), il faudrait trouver des remplaçants. Coût de l'opération : 20 suppléants à 65 francs par jour = 1300 francs ; par mois : 13 000 francs ; par an : 110 000 à 120 000 francs.

Mais ce qui est encore plus grave, ce seraient les perturbations que cela créerait dans les classes, les élèves abandonnés par l'instituteur-député 2 ou 3 fois par semaine seraient forcément handicapés dans leurs études, les maîtres suppléants ne pouvant donner un enseignement suivi et rationnel à des élèves qu'ils ne connaissent pas.

D'où, sans tarder, récriminations des parents à l'en-droit de l'instituteur-député, d'autant plus si celui-ci n'appartient pas au même bord que les parents.

Après tout, nos sympathiques fonctionnaires ne sont pas plus mal lotis que le 99% des ouvriers, employés, contremaîtres et chefs de service du secteur privé, leurs patrons ne pouvant se payer le luxe de les envoyer siéger au Grand Conseil.

Ces considérations sont intéressantes. Personnellement, je dois dire que j'ai toujours trouvé étrange que les instituteurs ne soient pas autorisés à devenir députés. A première vue, il semblerait en effet que les instituteurs, dont le niveau d'éducation est forcément élevé, devraient pouvoir s'occuper utilement de la chose publique. Mais c'est leur qualité de fonctionnaire qui les exclut de toute activité parlementaire. Et il y a là tout de même une certaine logique. Etant fonctionnaire payé par l'Etat, un député-fonctionnaire se trouverait juge et partie lorsqu'on discute du statut des fonctionnaires. Il serait tout naturellement enclin à favoriser les salariés de l'Etat. Et, étant député, il se pourrait que cette qualité lui procure de l'avancement dans sa carrière. Si une forte proportion de fonctionnaires siégeait dans nos conseils, le freinage de nos dépenses administratives deviendrait d'autant plus difficile.

De sorte que l'on reste perplexe. Mais il me semble qu'il y a une considération qui devrait primer toutes les autres. Les instituteurs qui sont chargés de l'éducation de notre jeunesse ont une tâche si noble et si importante à remplir que tout ce qui peut porter atteinte à leur activité doit être soigneusement évité. Actuellement déjà, ils ont peine à suffire à la tâche. L'enseignement, chez nous, notamment dans l'usage de la langue française, est loin d'être parfait. S'il est exact que les fonctions de députés gêneraient un instituteur dans son travail d'éducateur, on peut se demander s'il n'est pas préférable de la maintenir exclusivement dans l'exercice de sa tâche professionnelle, quelque injuste que cela puisse paraître. Mais la décision n'est pas facile.

Monsieur Fred BATES  
Rédacteur à la « Tribune de Genève »  
Genève.

« Monsieur le rédacteur,

L'Union des instituteurs genevois a pris connaissance avec étonnement de la lettre que vous adressez M. A. Magnin au sujet de l'article 73 de la Constitution genevoise qui traite des incompatibilités.

Sans vouloir aborder ici le fond du problème, nous nous permettons de relever les nombreuses inexactitudes qui jalonnent le texte de votre correspondant.

Nous nous élevons tout d'abord avec énergie contre l'assertation de M. Magnin qui parle d'introduction de la politique à l'école, de dilapidation des deniers publics et de désorganisation de l'enseignement.

L'instituteur, comme tout citoyen, a le droit imprescriptible de manifester son intérêt pour la chose publique tout en maintenant dans son enseignement une attitude de stricte neutralité politique. Cette attitude est d'ailleurs identique sur le plan confessionnel et le fait, pour un enseignant, d'avoir une activité paroissiale n'a jamais choqué les parents de ses élèves qui appartiennent à d'autres familles spirituelles et religieuses.

Il est d'autre part impensable que le peuple mandate au Grand Conseil 20 à 30 instituteurs, soit le 3%

du corps enseignant alors qu'un député représente habituellement le 0,6% des électeurs genevois.

Par ailleurs, M. Magnin devrait savoir que nos députés ne sont pas des parlementaires professionnels et qu'ils participent aux travaux du Grand Conseil en dehors de leur horaire de travail. Les séances ont lieu généralement le vendredi soir et le samedi, alors que les commissions se réunissent en fin d'après-midi, à une heure où les instituteurs sont libérés de leurs obligations professionnelles. Donc seules les séances du samedi matin (une dizaine par année) pourraient obliger l'instituteur-député à quitter sa classe. Coût de l'opération: 5 jours à 37 francs (et non pas 65 francs!), soit 185 francs par an. Nous sommes loin des chiffres avancés par M. Magnin, ce d'autant plus que les remplacements sont assurés généralement par des stagiaires rétribués au mois.

Signalons en passant que les obligations militaires auxquelles sont astreints les instituteurs occasionnent des perturbations autrement plus importantes et onéreuses pour notre enseignement public.

Si nos collègues qui ont accédé à une magistrature communale ou qui remplissent un mandat de conseiller municipal peuvent accomplir leur tâche sans que leur fonction d'éducateur en souffre, nous ne voyons pas pourquoi il en serait autrement sur le plan cantonal pour un instituteur-député.

Nous sommes certains que vous comprendrez les raisons qui nous incitent à vous adresser cette mise au point et vous remercions par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre argumentation.

Veuillez croire, Monsieur le rédacteur, à l'expression de notre parfaite considération.

J.-J. Maspéro,  
président de l'UIG.»

## Groupe Freinet

Il y a quinze ans de cela, j'avais créé, à Genève, un Groupe Freinet genevois (GFG).

Ce groupe a plus ou moins fonctionné, souvent réduit à de simples contacts personnels d'ailleurs.

Il n'y a pas de méthode Freinet, mais des techniques et un esprit de libération.

Or, les techniques varient, surtout en ce moment. Télévision, programmation, maths modernes, etc... Je vous propose donc de resserrer nos liens et de bien vouloir répondre au questionnaire ci-joint.

Adresse :

**J.-P. Guignet, 4, Chablais, 1225 Chêne-Bourg (GE).**

Nous pourrions nous réunir une fois toutes les six semaines dans l'une de nos classes... autour d'un verre ou d'un thé.

Chacun apporterait ses réussites et ses difficultés et, tout ensemble, nous nous aiderions.

C. Freinet est au courant de ma démarche.

Ce groupe est ouvert à tous. Il veut être un groupe d'échanges et non de théorie.

Je vous propose d'en être le secrétaire et de publier les fiches, conseils, bandes que vous me proposez.

Je mets mon No CCP 12-7983 à votre service pour le paiement des frais de nos futures publications.

On ne se sauve pas seul. Ici, moins qu'ailleurs.

Genève, le 8 décembre 1965.

J.-P. Guignet.

**Groupe Freinet genevois**

Nom : . . . . .  
 Prénom : . . . . .  
 Adresse : . . . . .  
 Degré scolaire : . . . . .  
 Je fais un journal . . . oui . . . non . . .  
 Je puis apporter quelque chose dans le domaine suivant :  
 Texte libre . . . . .  
 Conférences d'enfants . . . . .  
 Tirage d'un journal . . . . .  
 Coopérative scolaire . . . . .  
 Mathématiques modernes . . . . .

Utilisation de la TV . . . . .  
 Dessin, peinture . . . . .  
 Musique . . . . .  
 Sciences expérimentales . . . . .  
 Planning et plans de travail . . . . .  
 Ambiance, but, idéal . . . . .  
 Travaux manuels . . . . .  
 Fiches . . . . .  
 Autres sujets . . . . .  
 Je propose comme thème de notre première rencontre  
 . . . . .  
 Date de celle-ci . . . . .

**neuchâtel****Recrues**

Nous signalons avec plaisir l'admission de deux institutrices du chef-lieu :

a) Madame Suzanne Frey dans la SPN-VPOD ;

b) Madame Roxan Marti dans la SPN.

Qu'elles y soient les bienvenues !

W. G.

**LA MAISON SPÉCIALISÉE  
 TOUTE L'ANNÉE AU SERVICE DU SPORT**

**jura bernois****Deux jubilés de 40 ans d'enseignement**

A fin novembre, les autorités scolaires et communales des Breuleux ont fêté les quarante ans d'enseignement de Mlle Madeleine Marer. Une gentille cérémonie se déroula à l'école au cours de laquelle divers orateurs retracèrent l'activité pédagogique et les qualités professionnelles de la jubilaire. M. Alphonse Guenat, ancien président de la commission d'école, résuma la belle carrière de Mlle Marer, diplômée en 1922. Elle commença son enseignement aux Genevez avant de s'établir aux Breuleux, en 1945. M. Georges Joset, inspecteur, adressa les vœux et félicitations de la direction de l'Instruction publique, en remettant le diplôme d'usage. M. Laurent Willemin, président de la section SIB des Franches-Montagnes, complimenta sa collègue au nom de tous les enseignants du district, tandis que M. André Theurillat, instituteur, fit de même au nom de ses collègues des Breuleux, relevant la belle amitié qui les lie tous. M. l'abbé Sauvain, curé, et M. Henri Theurillat, maire, s'exprimèrent au nom des autorités religieuses et civiles. Ce fut ensuite au tour de Mlle Marer de dire toute sa gratitude pour tant de témoignages touchants. Avant que la cérémonie ne s'achève, ses petits élèves de deuxième année récitèrent de charmantes poésies.

Grâce aux bons soins et au dévouement des élèves de l'école ménagère et de leur maîtresse, Mlle Ciampi, un repas fut ensuite servi à la jubilaire, à sa famille, notamment sa sœur, institutrice à Montfaucon, et son frère, curé de Grandfontaine, ainsi qu'aux invités.

Samedi 4 décembre, c'était au tour des autorités de Moutier de célébrer les 40 ans d'enseignement de M. Ernest Monnier, instituteur. Pour qui connaît Ernest

Monnier tout en méconnaissant son âge, qui eut pu soupçonner tant d'années de pratique chez un homme si jeune d'allure et d'esprit? Mais son jubilé ayant trahi en quelque sorte son secret, nous nous plaisons à relever ses réelles capacités pédagogiques.

De nombreuses personnalités prirent part à la manifestation de reconnaissance qui se déroula à l'aula de l'école primaire, notamment le corps enseignant, la commission d'école, M. l'inspecteur, MM. Balmer, pasteur, Fréléchoz, curé, et divers invités.

M. André Jecker, proviseur, souhaita la bienvenue à chacun, excusant M. Steiner, conseiller communal et chef du dicastère des écoles, et Me Degoumois, président de la commission scolaire, tous deux empêchés. Après l'interprétation d'un chant et d'un message de circonstance par de jeunes élèves, M. Georges Joset, inspecteur, exprima toute sa reconnaissance au nom de la direction de l'Instruction publique. Ses paroles furent d'autant plus touchantes qu'elles s'adressaient à un camarade d'études. Il lui fut aisé de relater ses années d'Ecole normale, de souligner son enthousiasme et son ardeur pendant 40 ans d'enseignement, à Sonvillier d'abord, à l'orphelinat de Porrentruy, puis à Perrefitte durant 28 ans, avant son établissement au chef-lieu prévôtois. Il dépeignit ses qualités sportives qui, certainement, l'aiderent à rester jeune, extrêmement jeune, de corps et d'esprit. Avant de remettre au jubilaire le diplôme de circonstance, M. Joset adressa encore ses meilleurs vœux à Mme Monnier et à ses cinq enfants.

M. Maurice Petitpierre s'exprima au nom de la commune, disant tout le bien que les autorités pensent de cet excellent maître, et lui remettant une enveloppe pour prouver de façon tangible la reconnaissance à laquelle il a droit. Le corps enseignant apporta ses

vœux par la voix de M. André Jecker, qui remit en outre à son collègue un tableau de Serge Voisard.

M. Monnier tint à remercier chacun des bonnes paroles prononcées à son égard et à celui de sa famille ; avec esprit, il rappela divers souvenirs de sa carrière

d'enseignant, disant aussi toute la joie que lui procurèrent 40 ans passés au service de l'enseignement.

A leur tour, les collègues jurassiens de ces deux vaillants jubilaires leur expriment tous les vœux et leurs félicitations.

A. F.

## divers

### Assemblée annuelle des Amis du Sonnenberg

Le Sonnenberg, rappelons-le, est une institution créée en Allemagne pour promouvoir et développer la compréhension internationale. Dialoguer, vaincre les préjugés, prendre ses responsabilités, se comprendre par-dessus les frontières, c'est certainement contribuer à l'avènement d'un monde de paix, c'est aussi armer la jeunesse contre les fanatismes meurtriers. Depuis sa création, au lendemain de la guerre, le Centre d'études du Sonnenberg a vu passer des milliers de jeunes des divers pays d'Europe et d'outre-mer, qui y ont noué de solides amitiés.

Sous l'impulsion de notre collègue Willi Vogt, rédacteur du « Lehrerzeitung », il s'est créé, il y a quelques années, une association des « Amis suisses du Sonnenberg », qui, entre autres activités, a collaboré à l'organisation des Semaines pédagogiques internationales de Trogen.

Réunis samedi 4 décembre à l'Augustinerhof à Zurich, sous la présidence de Paul Binkert (Willi Vogt renonce à ce poste en raison de ses multiples occupations, mais reste au comité), le groupe suisse des Amis du Sonnenberg a pris connaissance de l'activité du Centre, et a approuvé les comptes établis par Wolf Wirz. Le futur comité sera donc présidé par Paul Binkert ; vice-présidents : Prof. G. Pucher, Genève, et Liselotte Traber (Zurich) ; caissier : Wolf Wirz (Zurich) ; secrétaire : Erika Ineichen (Oftringen AG) ; membres : Willi Vogt (Zurich) ; Elisa Rorschach (Zurich) ; André Pulfer (Corseaux, VD) ; G. Meuwly (Baden). M. U. Bühler, directeur de l'Ecole normale de Kreuzlingen, assure les relations entre le Groupe des Amis du Sonnenberg et la Schw. Lehrerverein.

Il a été décidé d'organiser en 1966 une nouvelle Semaine pédagogique à Trogen. Comme thème central, il a été question de la défense spirituelle du pays et de l'éducation civique, qu'on envisageait de traiter à Lenzbourg cet été. Date probable : 13-21 juillet 1966.

Pour 1967, le comité de la Société pédagogique romande envisage de reprendre cette organisation, à Villars-les-Moines ou ailleurs.

A. P.

### Hospitalité

Une maîtresse de français d'un collège privé à Chicago aimerait passer avec sa classe (7 garçons, 2 filles, 13 ans), en avril-mai 1966, quatre semaines en Suisse romande. Elle préférerait loger les enfants dans des familles et leur donner l'occasion d'aller à l'école avec des enfants suisses de leur âge. Tous les frais seraient payés, car il ne serait guère question d'un échange pour si peu de temps.

Les institutrices et les instituteurs qui désirent héberger un ou une de ces petits Américains sont priés de s'adresser à M. Peter Michel, maître secondaire, 3506 Grosshöchstetten, qui donnera volontiers des renseignements plus précis.

## INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTREAL  CANADA

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTREAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1966.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes :

- 1) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 2) Être âgé de 25 à 40 ans
- 3) Avoir une formation pédagogique
- 4) Avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement

**Des traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4900 et le maximum de \$10,000.**

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1966 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement afin de soumettre leur candidature sont priés d'écrire immédiatement :

PAR AVION au :

Surintendant du Service du Personnel,  
Protestant School Board of Greater  
Montreal, 6000 avenue Fielding,  
Montréal 29, Québec, CANADA.



# Gonzague de Reynold raconte la Suisse et son histoire

Un beau volume, 27,5 x 25 cm, reliure pleine toile avec impression deux couleurs, jaquette rhodoïd, 168 pages sur papier vergé teinté. Nombreux dessins de Georgine Ducommun. Prix : Fr. 18.50 (l'ouvrage a été offert en souscription à Fr. 14.50 du 22 octobre au 4 décembre). Editions Payot, Lausanne.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire l'avant-propos de l'ouvrage, dans lequel l'auteur précise ses intentions.

A présent, je vais dire ce qu'est ce livre.

Il est le frère des « Cités et pays suisses ». Avec cette différence : dans ce recueil, récemment réédité, on trouve de la poésie, mais aussi de l'histoire ; dans ce volume, on trouvera de l'histoire, mais de la poésie aussi.

Dans les « Cités et pays suisses », comme un étudiant en vacances à l'époque du romantisme, je vais de ville en ville, de bourg en bourg. Le soir venu, je demande l'hospitalité, tantôt dans une auberge, tantôt dans un château ; mais je ne crains pas de dormir à la belle étoile. Je m'assieds pour contempler un paysage, je fais le tour d'un lac, je me perds dans une forêt, j'escalade l'une de ces collines d'où l'on voit tout le pays. Et je chante.

Dans ce livre, je suis plus sérieux, plus méthodique. Je ne chante plus, mais j'apprends à chanter. Je ne fais pas de l'histoire narrative, mais de l'histoire explicative. Dans ce que l'on ignore, dans ce que l'on néglige, dans ce que l'on ne comprend plus, je choisis de beaux sujets. Je m'abandonne à des digressions — ces digressions dont Pascal disait qu'elles ramènent à la fin. Et la fin, c'est ici la Suisse.

L'histoire est la seule grande dimension de la Suisse. J'évoque donc cette grandeur. Je hausse notre histoire jusqu'à l'épopée. Je l'enfonce dans la terre, à travers les siècles, jusqu'au premier germe de notre type fondamental, afin que l'on se rende compte de son ancienneté : ne sommes-nous point un pays de la plus antique civilisation européenne ?

Dans un chapitre central, sorte de tableau synoptique, je montre l'unité organique de notre histoire, la clarté de son développement, j'en dégage les lignes de force et les constantes. Les régimes passent, la Suisse demeure.

Mais ce que je tiens à mettre avant tout en évidence, c'est l'impossibilité de comprendre l'histoire suisse si l'on ne connaît pas celle de l'Europe. Qu'est-ce, en effet, que la Suisse ? Un carrefour de routes européennes. C'est le système des relations européennes qui a créé notre système de relations internes, non l'inverse.

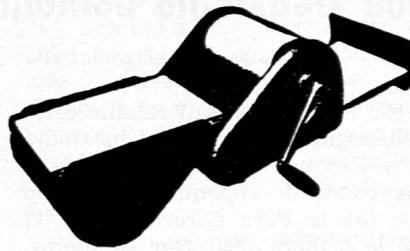
J'ai deux symboles : le chêne et l'aigle.

Le chêne évoque la profondeur et la solidité. L'aigle, c'est notre essor au-dessus de nous-mêmes, notre besoin d'expansion, l'appel de la montagne à la mer. Le chêne et l'aigle ensemble nous montrent les deux aspects de notre génie : le particularisme et l'europanisme.

Maintenant, si j'ai réussi à bouleverser un peu l'histoire traditionnelle, tant mieux. »

G. de Reynold.

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



## CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Epalinges, téléphone (021) 32 64 02.  
Pour FRIBOURG/NEUCHÂTEL/JURA BERNOIS :  
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

En raison de l'ouverture d'une nouvelle classe

## L'Ecole de Langue Française de Berne

met au concours pour le mois d'avril 1966 un poste de **maîtresse de l'enseignement primaire**.

Traitement et caisse de pension selon dispositions valables pour le corps enseignant officiel du canton de Berne.

Les candidates sont priées d'adresser leurs offres de service avant le 10 janvier 1966 à M. E. Ducret, président du Conseil de fondation, Reichenbachstrasse 11, 3004 Berne.

## Hôtel Corbetta Les Paccots

Cuisine soignée Chambres confort —  
Dortoirs 50 places — Arrangement pour  
écoles — Grandes salles.

R. Zamofing-Boi propr. Tél. (021) 56 71 20

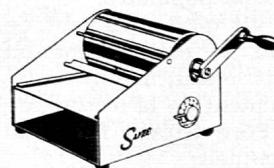


## CHRISTOFLE

PAVILLON DE GENÈVE Fontaine & Cie S. A.

15, rue de la Confédération

Grand choix de channes, plats, coupes de sociétés, etc. —  
Étains - Aiguissages - Réargenture - Chromage - Réparations.



### DUPLICATEUR A ALCOOL « SUZE »

Bâti extra-solide. Plateau chromé. **Comp-**  
**teur.** Excentrique de pression. Distribution  
semi-automatique de l'alcool. Garantie :  
2 ans. **Perfectionnements tels qu'aucune**  
**machine de même classe ne peut vous**  
**offrir.** Prospectus sur demande et démon-  
stration à domicile sans engagement. Livré  
avec 500 feuilles de papier, 1 litre d'al-  
cool et 12 stencils ; housse en plastique  
et de nombreux gabarits.

Fr. 270.- seulement !

Atelier technique Pierre JUNOD  
2606 Corgémont - Tél. (032) 97 17 67

## partie pédagogique

### 17 décembre 1965 Deuxième centenaire de la naissance du Père Girard

« Je suis né social ».

Au 18<sup>e</sup> et au 19<sup>e</sup> siècle, la Suisse s'était rendue célèbre dans le monde pédagogique grâce aux éducateurs de génie que furent Jean-Jacques Rousseau et Heinrich Pestalozzi. Non moins connu à l'époque, mais trop souvent oublié depuis, fut le *Père Girard*, né le 17 décembre 1765, décédé le 6 mars 1850. Sur sa tombe, nous lisons l'inscription gravée par le Conseil communal de Fribourg : « Au Révérend Père Girard de l'Ordre des Cordeliers, ancien préfet des écoles primaires du canton de Fribourg, le père et l'ami des enfants, le bienfaiteur de sa ville natale par son système d'éducation populaire ».

Quel était donc cet éducateur, quelle fut son œuvre ? Fils d'un marchand de tissus, il était le cinquième enfant d'une famille nombreuse et reçut les prénoms de *Jean-Baptiste-Melchior-Gaspard-Balthasar*. Sa mère née de Landerset, appartenait à l'aristocratie fribourgeoise. Elle se voua tout entière à l'éducation de ses enfants et fit bénéficier le futur pédagogue des instructions généreuses qui marquèrent sa vie : l'esprit de tolérance, la bonté de cœur, l'exemple envers les plus petits.

Après avoir été confié à un précepteur privé — comme c'était alors la coutume — le jeune garçon entra au collège des Jésuites de Fribourg. Il fut vite découragé par les méthodes pédagogiques désuètes et par le caractère démodé du plan d'études qui n'avait guère changé depuis la fameuse « ratio studiorum » de 1599.

En sortant du collège en 1781, Jean-Baptiste fut admis dans l'Ordre des Cordeliers où il reçut le nom de Grégoire. Après son noviciat accompli à Lucerne, il fut envoyé aux écoles supérieures de l'Ordre en Allemagne. A Wurzburg, il put approcher le prince-évêque François-Louis d'Erthal, éducateur du peuple par excellence, qui ne craignait pas de consulter le pédagogue protestant von Rochow pour améliorer l'instruction publique dans son évêché.

Revenu à Fribourg, sa ville natale, en 1788, le jeune prêtre y enseigne tout d'abord le latin et la philosophie. De 1798 à 1804, il est à Berne où il remplit les fonctions de curé auprès des membres catholiques du gouvernement helvétique. C'est à ce moment qu'il faut situer les premiers contacts noués avec Heinrich Pestalozzi qui dirige son institution à Berthoud.

En 1805, le Gouvernement fribourgeois lui confie l'école des garçons qu'il rendra bientôt célèbre. Enfant de parents fortunés qui avaient pu lui payer ses études, le Père Girard se dépense en faveur d'une école obligatoire et gratuite ; il avait douloureusement ressenti les horreurs de la guerre et avait compris que les abus de la Révolution française n'étaient imputables qu'à l'absence d'une véritable instruction populaire.

En développant son école, il vit qu'il manquait de manuels appropriés. A l'époque, le cathéchisme ou livre d'instruction religieuse était le seul manuel existant, et servait aussi à l'enseignement de la lecture, de la langue maternelle, etc. Le Père Girard fut ainsi amené à rédiger lui-même des manuels.

En 1810, il fut chargé par la Diète de faire une expertise sur l'Institut de Pestalozzi à Yverdon. Il en rédigea lui-même le rapport et arriva à la conclusion

que l'Institut comme tel ne pouvait servir de modèle aux écoles publiques, puisque c'était un « vrai laboratoire de pédagogie » ; cela ne l'empêcha pas d'être fortement inspiré par la méthode et les idées de Pestalozzi. Il reproche à l'Institut d'Yverdon de surestimer les mathématiques. Le Père Girard place l'enseignement de la langue maternelle au cœur du programme primaire. Il avait fait lui-même l'expérience du conflit entre le cœur et la raison. Dans l'enseignement de la langue maternelle il voit un moyen idéal de développer toutes les facultés humaines.

Vu le nombre croissant d'élèves et n'ayant pas les aides nécessaires, il introduit, en 1815, la méthode mutuelle de Bell-Lancaster, ce qui devait lui attirer beaucoup de reproches. Trois ans plus tard son école avait atteint la plus grande renommée. Des visiteurs de l'Europe entière venaient le voir ; suivant son exemple des « Girardines » s'installèrent dans plusieurs pays. Reconnaissant les divers besoins de la société, il fonde une école secondaire de degré inférieur pour futurs commerçants, comportant des leçons d'anglais. Il crée également une école normale pour futurs instituteurs.

En 1823, le Père Girard quitte Fribourg pour Lucerne où il est professeur de philosophie, puis directeur de l'école des jeunes filles. Il élabore des lois scolaires. C'est par cette activité de législateur scolaire que son génie pratique influence profondément l'instruction publique de la Suisse entière.

En 1835, il se retire pour s'adonner à ses publications pédagogiques. L'ouvrage « De l'enseignement régulier de la langue maternelle », (Paris 1844), lui valut le prix de l'Académie de Monthyon. La fin de sa vie fut malheureusement assombrie par les troubles politiques ; lui, qui aimait tant la paix, en souffrit profondément.

Lorsque le 6 mars 1850 il mourut, le Gouvernement cantonal ordonna un enterrement d'Etat pour remercier le bienfaiteur du peuple fribourgeois.

Par son œuvre et par ses écrits il fut l'un des créateurs de l'école publique en Suisse. Rappelons ce que Pestalozzi s'écria lorsqu'en 1819 il visita l'école du Père Girard : « Ce moine fait de la boue, de l'or ».

A l'occasion du centenaire de sa mort les œuvres les plus importantes du célèbre pédagogue furent rééditées. En voici la liste :

- Editions du Centenaire du Père Girard. Ed. par G. Pfulg et E. Egger. Fribourg, 7 vol.
- Vol. 1 : Quelques souvenirs de ma vie avec des réflexions. 1948. 136 p.
  - Vol. 2 : Explication du plan de Fribourg. 1948. 72 p.
  - Vol. 3 : Discours de clôture. 1950. 111 p.
  - Vol. 4 : Projets d'éducation publique. 1950. 152 p.
  - Vol. 5 : Rapport sur l'Institut de M. Pestalozzi à Yverdon. 1950. 120 p.
  - Vol. 6 : Méthodes et procédés d'éducation. 1953. 117 p.
  - Vol. 7 : Traités pédagogiques, sociologiques et philosophiques. 1954. 75 p.

Eugène Egger

Directeur du Centre d'information  
en matière d'enseignement et d'éducation,  
Genève

## La valeur de l'enseignement dans les classes enfantines

La plupart des études consacrées au rendement actuel de notre système éducatif et à la psychologie de l'enfant mettent en avant l'importance des premiers apprentissages, la part essentielle des premières années dans la formation intellectuelle. Nous découvrons sans cesse de nouvelles raisons de penser que l'attitude même de l'enfant vis-à-vis de la connaissance, dans ce qu'elle suppose d'usage, de maîtrise dans l'observation du monde, que l'expression rationnelle et sensible d'une pensée consciente se joue dans ces premières années de la vie d'un homme. Nous savons désormais combien il est essentiel qu'un enfant acquière dès le départ l'usage convenable des mécanismes élémentaires du savoir : lire, écrire, compter, et sache en même temps les mettre en œuvre pour s'exprimer librement. Nous ne pouvons plus dissocier apprentissage et usage raisonnable des techniques élémentaires de la connaissance. Nous prenons aussi conscience du rôle fondamental que peut jouer l'école, à travers l'influence exercée par ses maîtres et le milieu scolaire, pour effacer les inégalités d'héritage social et culturel, dans une conception plus démocratique de la réalisation de chacun selon ses possibilités.

Les parents d'élèves, les enseignants parents d'élèves surtout ont de plus en plus tendance à expliquer les échecs scolaires ou les réussites de leurs enfants par un bon ou un mauvais départ dans la scolarité. Les familles sont conscientes de l'importance des écoles maternelles et des cours préparatoires. Même si leur intérêt se révèle parfois naïf et maladroit il témoigne d'une évolution profonde de l'attitude de notre société face à la formation de ses enfants. L'école maternelle n'est plus considérée comme une garderie mais comme un lieu indispensable d'éveil et de formation ; le cours préparatoire n'est plus la « petite classe » mais

celle où se joue quelquefois la réussite scolaire future.

Il est de plus en plus fréquent de voir les professeurs des enseignements secondaires et supérieurs rechercher les raisons des difficultés de leurs élèves dans une maîtrise mal assurée des techniques élémentaires. Combien de discussions universitaires sur les difficultés des étudiants finissent par se condenser, dans une simplification souvent contestable, certes, mais très significative, sur les méthodes d'apprentissage de la lecture !

Ainsi, au moment même où tout contribue à attirer les enseignants hors des enseignements de base, l'importance de l'école maternelle et de l'école élémentaire apparaît essentielle à la réussite de toute réforme démocratique. Si l'on veut que les enfants tirent profit de cette prolongation de l'enseignement que l'évolution de nos sociétés exige, il est indispensable de ne pas sacrifier l'école première. S'il suffisait pour cela de simples réajustements matériels, la tâche serait aisée. Mais il faut rompre tout un système de valeurs que les faits ont établi.

Tant qu'une institutrice de cours préparatoire, quelle que soit l'excellence de l'enseignement qu'elle fournira, jouira a priori de moins de considération que n'importe quel professeur, tant qu'il sera pensé, sinon avoué, que l'on devient professeur mais que l'on reste instituteur, l'évaporation des qualités pédagogiques se produira pour le plus grand dommage de tous.

Il est grand temps de repenser toute notre échelle de valeurs universitaires pour que nos petits-enfants ne succombent pas au pain noir que nous leur réservons, en premier.

Robert Mandra, dans la revue « Education nationale », n° 26, du 7 octobre 1965.

## bibliographie

### LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

de Berthe Reymond-Rivier

Madame Berthe Reymond-Rivier est docteur en psychologie de l'Université de Genève et licenciée ès lettres de l'Université de Lausanne. Enseignant à l'Institut des sciences de l'Éducation de l'Université de Genève, elle s'est spécialisée dans l'étude des tests projectifs et de la psychologie sociale de l'enfant.

Son « Développement social de l'enfant et de l'adolescent », qui vient de paraître aux Editions Dessart, 2, Galerie des Princes, à Bruxelles, est un ouvrage de première valeur et, qui plus est, sait expliquer des choses subtiles sans nous noyer dans le jargon parfois rebutant des études de ce genre.

Articulé en deux parties, l'Enfance et l'Adolescence, l'œuvre traite d'abord des relations, purement objectives au début, du jeune enfant avec sa mère. Puis vient la crise de personnalité de trois ans, le complexe d'Oedipe, et les premiers contacts sociaux hors du cercle familial.

Le groupe d'enfants de 7 à 12 ans, avec ses meneurs, ses rites, ses comptines, ses règles de jeux compliquées et rigides, les différences de structure entre les groupes

de garçons et de filles, forment la matière de chapitres parmi les plus réussis.

En lisant la deuxième partie, il m'est venu à l'esprit la réponse que nous avait faite à l'École normale notre professeur de psychologie qui s'éternisait sur les réactions de l'enfantelet alors que nous aurions surtout voulu connaître celles des adolescents qui seraient bientôt nos élèves : « Je regrette, mais on n'a encore rien écrit de valable à ce sujet ». Cette lacune a été heureusement bien comblée depuis, encore que cette période de la vie reste parmi les plus difficiles à décrire. Madame Reymond-Rivier le fait avec une grande clarté, dans une langue limpide et plaisante. Analysant la crise juvénile, révolte plus ou moins consciente entre les parents et le milieu, elle débouche sur la naissance de l'amour, la gaucherie sentimentale, le romantisme débridé du grand garçon et de la grande fille.

Elle consacre ensuite un long examen au phénomène troublant de la bande délinquante, pour montrer comment se dénoue enfin la crise et comment, au seuil de l'âge adulte, l'adolescent normal conquiert peu à peu son autonomie et s'adapte au réel.

Fort intéressant ouvrage, digne de figurer dans nos bibliothèques de travail, et dont l'étude mériterait d'être portée au programme de formation de tous les enseignants.

R.

accidents  
responsabilité civile  
maladie  
famille  
véhicules à moteur  
vol  
caution

assurances vie

Mutuelle  
Vaudoise  
Accidents



Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents  
a passé des contrats de faveur  
avec la Société pédagogique  
vaudoise, l'Union du corps ensei-  
gnant secondaire genevois et  
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

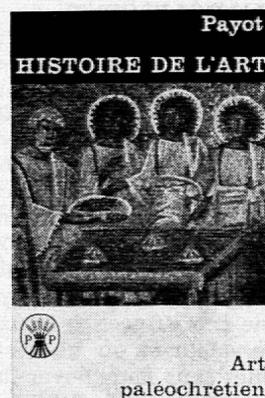
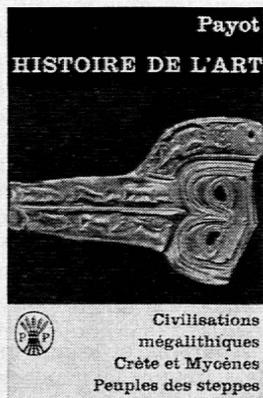
Librairie **PRIOR** Cité 9 - Tél. 25 63 70  
GENÈVE



achète  
vend  
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres  
d'école

# histoire de l'art

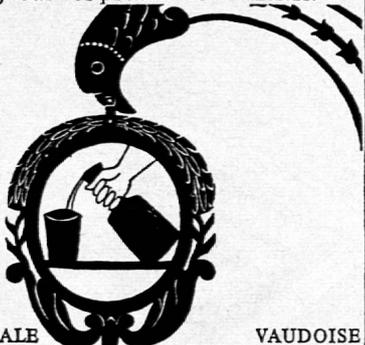


Dans votre bibliothèque : les arts de tous les  
temps, les musées de tous les pays grâce aux  
20 volumes de cette nouvelle **histoire de l'art  
universel**, conçue selon la formule « poche » et  
comprenant au total **3200 pages** de texte, **160  
planches en couleurs** et **1200 reproductions en**



noir et blanc, **600 figures et plans**.  
**Volumes parus** : 1. Europe préhistorique, Afri-  
que, Océanie, Indonésie et Sud-Est asiatique.  
2. Orient ancien. 3. Egypte. 4. Civilisations mé-  
galithiques, Crète et Mycènes, Peuples des step-  
pes. 5. Grèce. 6. Etrusques, Rome. 7. Art paléo-

A telle enseigne...  
...un bon renom. La Banque Cantonale Vaudoise dont les conceptions modernes s'appuient sur une longue tradition, est à même de résoudre, au mieux de vos intérêts, tous vos problèmes financiers.



BANQUE CANTONALE VAUDOISE

école  
pédagogique  
privée

## Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27  
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

## Ecole professionnelle de Vevey

La Municipalité de Vevey met au concours un poste de

### Maitre d'allemand et branches générales

(français, économie nationale, etc.)

pour les apprentis des professions commerciales.  
28 à 30 heures hebdomadaires d'enseignement.

Titre exigé : licence ès lettres, éventuellement HEC ou brevet de maître de classes supérieures, ou titre équivalent.

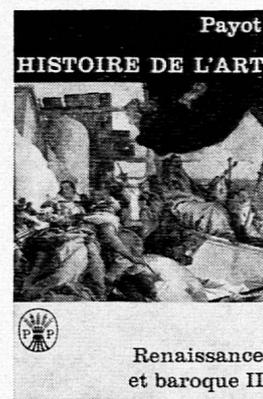
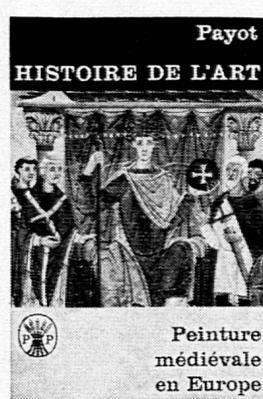
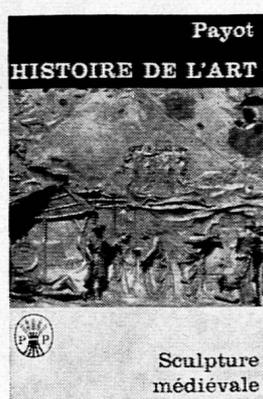
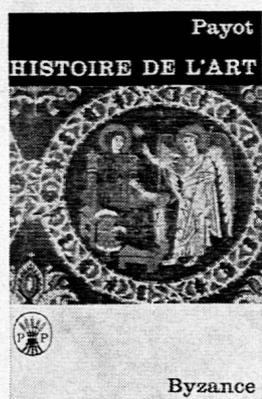
Traitement selon classification du statut des fonctions publiques cantonales.

Entrée en service : 18 avril 1966.

Adresser les offres avant le 31 décembre 1965 à la direction du Centre professionnel de Vevey, 1800 Vevey, rue Louis-Meyer 4, à qui renseignements complémentaires et cahier des charges peuvent être demandés.

La Municipalité.

# payot



chrétien. 8. Byzance. 9 et 10. Architecture médiévale. 11. Sculpture médiévale. 12. Peinture médiévale en Europe. 13 et 14. Renaissance et baroque.

Volumes à paraître en 1966 : 15 et 16. Du classicisme à l'art moderne. 17. Extrême-Orient.



18. Mexique précolombien, Amérique précolombienne, Art colonial ibéroaméricain. 19. Vallée de l'Indus, Inde. 20. Islam, index général.

Chaque volume : Fr. 6.—. En vente dans toutes les librairies. Editions Payot, Paris-Lausanne.

  
**SIEMENS**

## Appareil d'alimentation universel

La maison Siemens vous offre sa grande expérience dans la fabrication d'appareils d'alimentation universels modernes, avec transformateurs réglables et redresseurs au sélénium. Ils conviennent particulièrement bien à l'enseignement pratique en physique et en chimie.

Notre type normalisé est approuvé par l'ASE et recommandé par la Commission d'appareils de l'Association suisse du corps enseignant pour les écoles primaires, secondaires et supérieures.

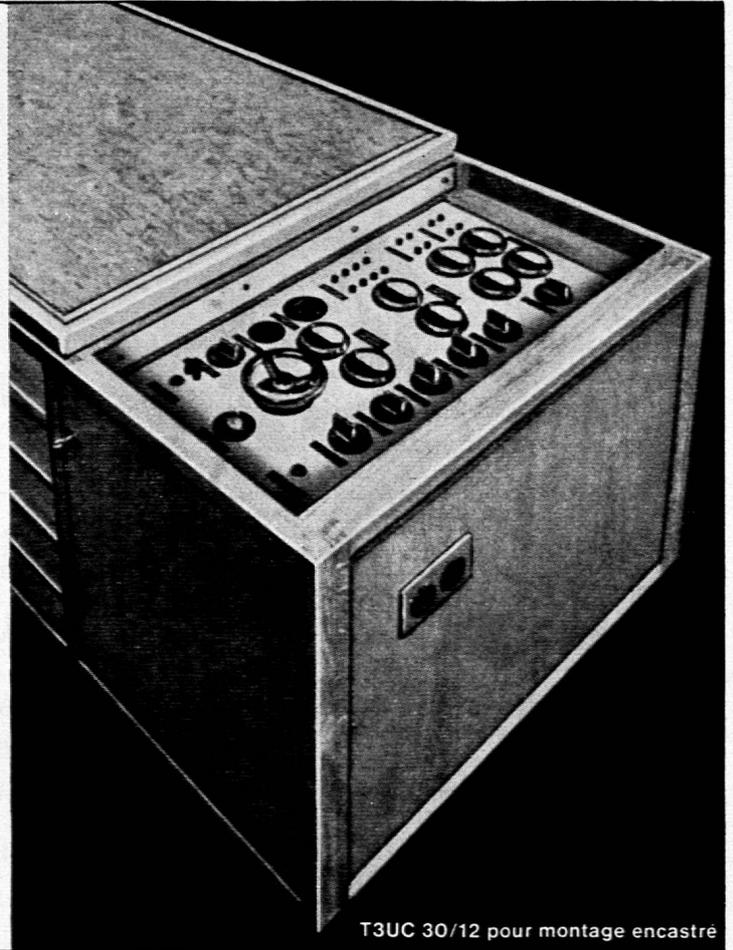
Des appareils en exécution transportable, mobile ou fixe sont livrable immédiatement du stock.

Sur demande, nous vous établirons volontiers une offre accompagnée d'une liste de références et de prospectus.

Nos spécialistes restent toujours à votre disposition.

S. A. DES PRODUITS  
ELECTROTECHNIQUES SIEMENS  
Lausanne, chemin de Mornex 1  
Tél. 021 22 06 75

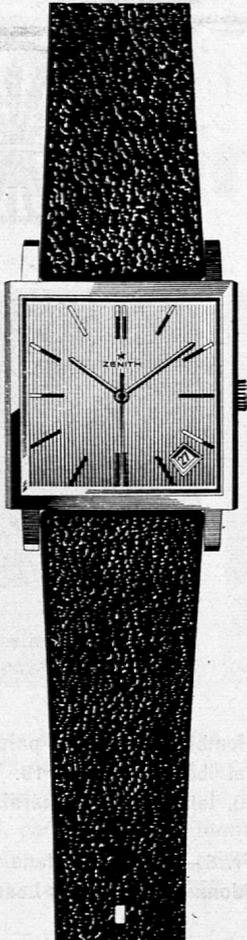
53



T3UC 30/12 pour montage encastré

6 Bibliothèque  
Nationale Suisse  
3000 BERN E

J.A.  
Montreux 1



Pour  
enseigner l'heure  
aux enfants

# ZENITH

met gratuitement  
à votre disposition une montre  
en carton qui vous rendra  
de précieux services.

Adressez une simple carte postale  
au Département de Publicité des  
Manufactures des Montres  
ZENITH S. A., Le Locle